



**Conseil Communal  
L'Isle**

**Séance du Conseil communal du 12 décembre 2024  
Condensé du procès-verbal**

**Point 1. Statutaire.**

La séance du Conseil communal débute à 19h15. L'appel est fait par la secrétaire. **37** Conseillers-ères présents-es, **8** Conseillers-ères excusés-es, **0** Conseiller-ère absents-es lors de l'appel. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Il n'y a pas de courrier reçu.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par **36** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Les Conseillers ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Une modification est apportée au PV (erreur de frappe). Le procès-verbal à l'unanimité par **36** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

**Point 2 : Préavis 10/2024 : Ajustement du bilan pour le passage au MCH2 (modèle comptable harmonisé de deuxième génération).**

M. Christian Salomon, membre de la commission, lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte et il est répondu aux questions.

Le préavis 10/2024 est accepté à l'unanimité par **36** voix pour, **0** voix contre et **0** abstentions.

**Point 3 : Préavis 11/2024 : Budget 2025**

M. Jean-Daniel Richard, membre de la commission, lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte et il est répondu aux questions.

Le budget 2025 est examiné poste par poste, par les Conseillers-ères.

Préambule : Il est répondu aux questions.

0 : Administration Générale : Pas de question.

1 : Ordre et sécurité publique, défense : Il est répondu aux questions.

2 : Formation : Pas de question.

3 : Culture, sports et loisirs, église : Pas de question.

4 : Santé : Pas de question.

5 : Prévoyance Sociale : Pas de question.

6 : Trafic et télécommunications : Pas de question.

7 : Protection de l'environnement et aménagement du territoire : Pas de question.

8 : Economie publique : Il est répondu aux questions.

- 82000 : Sylviculture : **ce point est amendé de la manière suivante :**
  - Amendement : 82000.3101.00 : Réduire la charge de CHF 10'000.--
    - Amendement rejeté : pour : **8** / contre : **26** / abstention : **2**
  - Amendement : 82000.3130.03 : Réduire la charge de CHF 9'500.--
    - Amendement rejeté : pour : **12** / contre : **16** / abstention : **8**
  - Amendement : 82000.3145.01 : Réduire la charge de CHF 10'000.--
    - Amendement rejeté : pour : **6** / contre : **27** / abstention : **3**

9 : Finances et impôts : Pas de question.

Le préavis 11/2024 est accepté par **29** voix pour, **1** voix contre et **6** abstentions.

#### **Point 4. Préavis 07/2024 : Statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de Protection civile District Morges.**

M. Pierrick Staub, membre de la commission, lit le rapport de la commission technique en charge de ce préavis. La discussion est ouverte et il est répondu aux questions.

Le préavis 07/2024 est accepté par **29** voix pour, **0** voix contre et **7** abstentions.

#### **Point 5. Préavis 08/2024 : Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires.**

M. Jean Stocker, membre de la commission, lit le rapport de la commission technique en charge de ce préavis. La discussion est ouverte et il est répondu aux questions.

Le préavis 08/2024 est accepté par **34** voix pour, **0** voix contre et **2** abstentions.

#### **Point 6. Préavis 09/2024 : Demande d'un crédit de construction de CHF 2'250'000.- TTC pour la construction d'un bâtiment mixte sur la parcelle 316 propriété de la Commune de L'Isle, composé de 5 logements et d'un cabinet médical, produit de la vente du lot PPE 316-1 non déduit.**

M. Jean-Luc Wulliens, membre de la commission, lit le rapport de la commission technique en charge de ce préavis.

M. Pierre-Olivier Cloux, membre de la commission, lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte et il est répondu aux différentes questions.

Le préavis 09/2024 est accepté par **25** voix pour, **7** voix contre et **4** abstentions.

#### **Point 5. Communications de la Municipalité**

Mme la Syndique et chacun des Municipaux prennent la parole à tour de rôle et exposent les points concernant leur dicastère.

## Point 7. Communications du bureau du Conseil

La prochaine séance est fixée au 11 mars 2025 à 20h15.

## Point 6. Propositions individuelles

Il est répondu aux différentes questions.

La séance est levée à 21h45.

Tout référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie).

Bureau du Conseil communal

*Arnand Claus*  
~~Jürg Hostettler~~

Président du Conseil

*Alloy*



*Carole Ueltschi*  
Secrétaire du Conseil

*Carole Ueltschi*